



Thierry GONTARD

COORDONNÉES

Simmons & Simmons LLP
21 rue de la Ville l'Évêque
75008 Paris
Tel : 06 37 36 13 50
Thierry.gontard@simmons-simmons.com

CV

Date de prestation de serment
: 27 janvier 1988

Avocat consultant, ancien Managing Partner puis Senior Partner du bureau de Paris, ancien membre du comité exécutif global du cabinet Simmons & Simmons LLP.

Activités dominantes : droit et gouvernance des sociétés cotées, contentieux financiers et boursiers.

Mandats au sein de la profession :

- CNB - Mandature 2023-2026 collège ordinal Paris

Membre du Bureau et Secrétaire du CNB

Membre du comité des finances et
Membre de la commission des affaires européennes et internationales ;

- Ordre des avocats du Barreau de Paris :

Secrétaire Général de l'Ordre et
Directeur Général des services (2024-2025)

Membre du Conseil de l'Ordre (2021-2023)

Secrétaire de la commission des finances et trésorier (2022-2023)

Membre du comité de direction de la CARPA (depuis 2021)

Délégué du Bâtonnier à l'UNCA (depuis 2021)

Représentant du Barreau de Paris au CLIO (2022-2025)

- CCBE

Membre élu au comité des finances (depuis 2024)

Expert commission droit des sociétés

Siéger au Conseil de l'Ordre, c'est apprendre à servir les confrères

Les candidats du collège ordinal Paris sont tous passés par cette école. Ils veulent aujourd'hui mettre cet acquis au service du Conseil National des Barreaux pour la mandature 2027-2029.

D'exercices, de structures et de générations différents, les candidats voient dans cette diversité, à l'image de la profession, une richesse et leur meilleur atout : conscients des réalités et convaincus que ce que nous avons en commun n'est pas menacé par ce qui nous distingue les uns des autres, ils sauront travailler utilement avec les élus de tous les barreaux.

Ils mettront leur expérience au service du Conseil National des Barreaux, avec exigence et dans un esprit de dialogue, autour de convictions partagées :

- l'indépendance de l'avocat et le secret professionnel, qui ne se négocient pas ;
- une formation initiale et continue qui réponde aux attentes des justiciables et aux exigences du métier ;
- l'accompagnement des confrères face aux transformations de nos exercices ;
- l'unité de la profession, dans le respect de la diversité des barreaux et des modes d'exercice.

Quels que soient les élus, les candidats du collège ordinal Paris s'engagent, ensemble, à défendre et servir la profession et tous les avocats qui la composent.